



Transfert d'une affaire vers une autre juridiction du même ressort

Par JuFer

Bonjour,

J'ai plusieurs questions.

Tout d'abord, j'aimerais savoir s'il est possible de faire transférer mon dossier d'une région à une autre. Ayant été contrôlée en Corse, cela aurait un coût élevé que de me rendre au tribunal (vol allé retour + 2 ou 3 nuits d'hôtel pour faire correspondre les heures de vols à l'audience).

Ensuite, ma visite médicale est ok j'ai donc fait les démarches en ligne nécessaires, est-il donc possible de conduire avec le feuillet bleu (cerfa 14880) ou dois-je attendre de recevoir le nouveau permis? Le tout en sachant que je n'ai pas encore été jugée.

D'où ma dernière question puis-je conduire dans l'attente de mon jugement ?

Je passe le fait d'avoir été contrôlée dans ma résidence par des policiers qui portaient sur une intervention et qui ont indiqué m'avoir contrôlée en centre ville.

Par Suisse1291

Vous pourrez demander à être jugé par le tribunal compétent de votre domicile. Si vous recevez une "citation à comparaître" par le tribunal corse, il vous suffira de retourner cette citation (l'original, vous en conserverez une copie), par LR/AR avec une lettre demandant d'être jugé par le tribunal de votre domicile.

NON, vous ne pouvez pas conduire, même en attendant votre jugement, tant que vous n'avez pas reçu votre permis de conduire, même si les résultats médicaux vous sont favorables. Si la commission médicale vous a donné son feu vert, vous devez faire une demande de permis à l'ANTS et attendre de recevoir votre nouveau permis. Ce nouveau permis vous ne sera attribué que si la durée de la suspension administrative décidée par le préfet est achevée.

Par JuFer

Merci pour votre réponse,

Alors la demande a été acceptée par ANTS, je vais attendre gentiment mon permis qui d'après le mail de validation devrait arriver d'ici deux semaines...

Ensuite je n'ai pas de citation à comparaître, j'ai simplement un " PV de convocation en vue d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité" qui n'est plus la bonne puisque j'étais censée m'y rendre lors du premier confinement (16/04/2020).

Lorsque mon ancien avocat m'a fait parvenir mon dossier il n'y avait pas de nouvelle convocation.